



Force Ouvrière SCC, 96 rue des trois Fontanot 92744 Nanterre
Tél 01.41.91.31.94 – Courriel : contact@foscc.fr Site : www.foscc.fr

PUBLICATION / FOSCC / ACTUALITE DÉCEMBRE 2021

TOUT D'ABORD PERMETTEZ-NOUS DE VOUS SOUHAITER A TOUS DE BONNES FÊTES DE NOËL, AINSI QU'UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2022

MERCI A TOUS POUR VOTRE SOUTIEN ET VOS MESSAGES. 2021 S'EST DÉROULÉE SOUS LE SIGNE D'UNE PARFAITE COLLABORATION, ENRICHISANTE ET MOTIVANTE.

QUE CETTE ANNÉE 2022 CONTINUE DE NOUS FAIRE GRANDIR ENSEMBLE.

INDEMNITE INFLATION (VERSEMENT SUR LES SALAIRES DE DECEMBRE 2021)

LE SENAT A REJETÉ LE MATIN MEME LA PROPOSITION QUI MAINTENANT A ÉTÉ SIGNÉE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

LES MODALITÉS COMMUNIQUÉES À CE STADE SONT LES SUIVANTES :

- LA PRIME CONCERNE TOUS LES SALAIRES DE PLUS DE 16 ANS AYANT EXERCÉ UNE ACTIVITÉ AU MOIS D'OCTOBRE ET AYANT UNE RÉMUNÉRATION MOYENNE INFÉRIEURE À 2000 EUROS NETS PAR MOIS AVANT IMPÔTS SUR LA PÉRIODE DE 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2021 ; D'UN MONTANT DE 100 EUROS NETS, LA PRIME SERA VERSEE PAR SCC EN UNE FOIS SUR LES SALAIRES DE DÉCEMBRE 2021.

COMITÉ DE GROUPE ?

À CE JOUR SCC N'A TOUJOURS PAS MIS EN PLACE NOTRE COMITÉ DE GROUPE, ALORS QUE SA CRÉATION PERMETTRAIT D'ASSURER UN MEILLEUR INTÉRÊT POUR NOS SALAIRES.

DÈS LORS QUE LES CONDITIONS LE PERMETTENT AU SENS DE L'ARTICLE L2331-1 DU CODE DU TRAVAIL ; UN COMITÉ DE GROUPE DOIT ÊTRE CONSTITUÉ AU SEIN DU GROUPE FORMÉ PAR UNE ENTREPRISE DOMINANTE ET LES ENTREPRISES QU'ELLE CONTRÔLE. CE QUI DOIT LE CAS POUR SCC ET SES FILIALES : RECYCLEA, ALTIMANCE, FLOW LINE...

NOUS ATTENDONS AVEC IMPATIENCE LE RÉSULTAT D'UN ACCORD SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS TRAVAILLANT POUR SCC.

POINT SUR LA MUTUELLE GENERATION

UNE BONNE NOUVELLE POUR LES SALAIRES SCC DURANT CETTE PÉRIODE D'INFLATION TOUS AZIMUTS : CONFORMEMENT À LA DEMANDE UNANIME DE TOUS LES PARTENAIRES SOCIAUX, SCC A PU CONVAINCRE NOTRE ASSUREUR/MUTUALISTE DE NE PAS AUGMENTER LA COTISATION DES SALAIRES AUSSI SCC BIEN POUR LE RÉGIME DE BASE QUE POUR LA SURCOMPLEMENTAIRE. EN EFFET, CONSTATANT UN "SURSAUT" DE CONSOMMATION D'ACTES MÉDICAUX DES SALAIRES EN 2020 SURTOUT POUR LE RÉGIME DE BASE, L'ASSUREUR A DEMANDÉ À REVOIR LA COTISATION DES SALAIRES SCC À LA HAUSSE AFIN DE COMPENSER CETTE SURCONSOMMATION PONCTUELLE QUI EN RÉALITÉ EST DÉJÀ LARGEMENT COMPENSÉE PAR UNE ANNÉE 2019 BÉNÉFICIAIRE ET NON DÉFICITAIRE POUR L'ASSUREUR DURANT LAQUELLE IL Y A EU TRÈS PEU DE DÉPENSES SANITAIRES.

AUSSI, LE SITE DE GENERATION EST ACCESSIBLE DEPUIS, VOUS POUVEZ MAINTENANT TÉLÉCHARGER VOTRE ATTESTATION DE 2022.